



# **REGLEMENT du CLUB**

## ► **LES INSCRIPTIONS ET RENOUELEMENTS**

**Les renouvellements d'inscription** devront être faits **au plus tard le 22 septembre**.

Vous avez la possibilité de faire parvenir votre dossier par courrier postal dès le 1<sup>er</sup> août (voir contact).

Les certificats médicaux ne sont plus obligatoires, seulement les questionnaires joint à la fiche d'inscription sont nécessaires.

Chaque adhérent commencera les cours **uniquement** après avoir rendu son dossier d'inscription complet.

**Les nouvelles inscriptions** seront prises après 2 essais, et **seront closes le 19 octobre** (Sauf conditions très particulières validées par le bureau de la section)

## ► **LES HORAIRES DES SEANCES DE GYM**

**Enfants Parkour Handisport : mardi de 17h30 à 18h45**

**Pour la section Gym Fitness : le lundi et mardi de 19h00 à 20h30 et le jeudi de 19h15 à 20h45** (possibilité de participer 3 fois/semaine)

**Pour la section spécifique Gym Handisport : le jeudi de 17h30 à 19h00**

Les séances démarrent à l'heure précise, chaque participant devra être prêt dans le gymnase dès le début de la séance, pour ne pas déranger ou modifier le déroulement du cours.

Pour tout renseignement, les encadrants sont présents et à votre disposition 15mn avant l'heure de début du cours.

## ► **ACCÈS À LA CASERNE ET STATIONNEMENT**

Les personnes accédant au gymnase doivent **impérativement** se présenter au poste de sécurité. Sauf modification réglementée par le commandant de la caserne, le stationnement des véhicules se fera **uniquement** sur les places prévues vers l'entrée et le long du Mess (voir plan)

La dépose des personnes venant en taxi ou en synchro-accès pourra s'effectuer directement devant le gymnase.

Les personnes en situation de handicap pourront se garer dans le parking devant le gymnase

## ► **CIRCULATION DANS LA CASERNE :**

La caserne c'est comme la cour de votre maison : les enfants y circulent librement. La vitesse des véhicules est limitée à **15 km/h**, et les panneaux « stop » doivent être respectés.

## ► **LE GYMNASSE ET SON MATERIEL**

La section gymnastique met à votre disposition du matériel spécifique dont chacun devra prendre soin.

La salle de musculation avec ses appareils, ainsi que la cage de Crossfitt et le matériel correspondant sont strictement réservés à la section Musculation (sauf la section handisport qui bénéficie d'un créneau partagé)

Chaque adhérent devra impérativement s'équiper de chaussures de sport servant exclusivement à l'intérieur pour pénétrer dans le gymnase.

► **LES TARIFS DE L'ADHESION**

**Handisport Adulte et Enfants : 80€**

**Gym Fitness : 130€**

*Un tarif dégressif est appliqué pour les familles (2 pers : 200€, 3 pers : 240€)*

*Une facture de cotisation pourra vous être donnée, si vous avez coché la case sur la fiche d'inscription*

*Une fois le dossier d'inscription rendu, aucune cotisation ne pourra être remboursée, ni reportée.*

► **LE DROIT A L'IMAGE**

*Des photos et vidéos sont prises régulièrement pendant les séances, pour promouvoir notre club. Sauf avis contraire écrit de votre part, ces images seront utilisées pour notre site internet, le réseau social du club, les flyers, book pour les partenariats ou affiches diverses.*

► **CONTACTS**

CSG-S – Bernadette Frison – 42 chemin du Violet – 73230 ST ALBAN LEYSSE - tel 06.79.84.27.20

[galopine73@gmail.com](mailto:galopine73@gmail.com) - <http://csqs-galopins.e-monsite.com/> - [www.facebook.com/gymgalopins/](http://www.facebook.com/gymgalopins/)



M./Mme.....

(parent de .....)

Adhérent(e) au  
Club des Sports de la Gendarmerie de Savoie,  
SECTION GYMNASTIQUE, pour la saison 2023/2024

reconnait avoir lu le règlement et Club et en accepte toutes les conditions et règles

à....., le.....

signature :